

Bulletin d'information municipale

Année 2025



RAMONAGE ET INSPECTION DES CHEMINÉES

Survol

Ramonage cheminées	P. 1
Invitation dégustation	P. 1
Prochaines séances	P. 1
Fête Nationale du Québec	P. 2
Fête de la pêche	P. 2
Urbanisme	P. 3
Tonte gazon, bord fleuve	P. 3
Sensibilisation	P. 3
Consultation citoyenne	P. 4
Fête voisinage Ste-Rita	P. 4
Nous contacter	P. 4

Nous souhaitons informer les citoyens que **Service de ramonage M. Ouellet** a cessé ses activités. Afin de garantir la continuité du service, la société **Entreprises JML Ramonage Inc** prendra désormais en charge le ramonage et l'inspection des cheminées.

Ces travaux sont encadrés par le **règlement 270** concernant l'inspection et le ramonage sur le territoire de la municipalité, afin d'assurer la sécurité et le bon fonctionnement des installations.

Les tarifs appliqués sont les suivants et ils sont à la charge du propriétaire :

- **Ramonage et inspection** : 52 \$ plus taxes
- **Inspection seulement** : 40 \$ plus taxes



La période des travaux de ramonage a été fixée **de mai au 4 octobre 2025** pour ces coûts.

Nous remercions tous les propriétaires de veiller à l'entretien de leur installation et à la sécurité de leur habitation.

INVITATION À UNE DÉGUSTATION DE PIZZAS CUITES AU FEU DE BOIS

Vous êtes convié.e.s à une journée de détente, de plaisir, de partage et de gourmandise !

GRATUIT et ouvert à tous.te.s ! Le 14 juin 2025 dès 12h, rejoignez-nous au terrain récréatif de la Grève Morency pour découvrir le four artisanal et savourer de délicieuses pizzas fraîchement cuitent sur place !

Au menu : Pizzas cuitent dans le four artisanal, Saucisses au BBQ de la @boucherie centre-ville ainsi qu'une Soupe et Accompagnements concoctés par @Croc-ensemble des Basques.

Pour votre confort, *apportez vos chaises à pique-nique*. Des tables seront également disponibles sur place. En cas mauvais temps, l'activité sera reportée au lendemain !

Passionné.e par les techniques artisanales ? Inscrivez -vous sur le site web de la municipalité <https://www.notredamedesneiges.qc.ca/presence/> pour assister au début du processus de cuisson au four d'argile et découvrir les secrets de cette méthode traditionnelle fascinante. On a hâte de vous voir. (Photo Mathieu Prezelin)



PROCHAINES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

Consulter le site Internet de la Municipalité pour connaître les dates des prochaines séances du conseil. Celles-ci ont lieu à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges. Noter que le projet d'ordre du jour est disponible à la page d'accueil de notre site Web.

Prochaines dates : 16 JUIN ET 14 JUILLET.

<https://www.notredamedesneiges.qc.ca/lordre-du-jour/>





Rappel important – La municipalité a mis à la disposition de ses citoyens, des outils d'information en temps réel permettant d'obtenir des renseignements essentiels sur différents sujets d'intérêts. Il est DEPUIS LONGTEMPS possible d'utiliser ces applications pour recevoir des messages importants pour les citoyens n'ayant pas nécessairement accès à notre page Facebook.

La municipalité utilisera dorénavant ces moyens de communication pour la diffusion d'information, que ce soit pour : les avis d'ébullition de l'eau potable, la publication des bulletins d'informations, les messages généraux, etc. Vous devez vous inscrire pour recevoir les avis. Vous trouverez l'information sur la page Internet suivante : <https://www.notredamedesneiges.qc.ca/services-aux-citoyens/avis-et-alertes/>



Nous vous invitons également à aimer notre page Facebook :



****VEUILLEZ NOTEZ QUE LES FEUILLETS ACCROCHES PORTE NE SERONT PLUS UTILISÉS****

FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

Fête nationale du Québec

La Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges vous invite à fêter le Québec ce 24 juin au parc intergénérationnel de la Grève-Morency à compter de 18h00.

En cas de pluie, l'activité aura lieu à La Riveraine (ancienne église de Rivière-Trois-Pistoles) au 10, rue de l'Église.

Au programme (accès gratuit) :

- 18h00 : ouverture du site
- 19h05 : spectacle de Yoann Guay (*Big Time Lew*)
- 20h00 : grand spectacle de la St-Jean-Baptiste avec Kevin Parent
- 21h35 : feu de joie (si la température le permet)



Vente d'alcool sur le site. Aucune boisson provenant de l'extérieur n'est permise

Bonne fête nationale !

En 2025, Kevin Parent soulignera le 30^e anniversaire de son album mythique 'Pigeon d'argile' avec une tournée spéciale qui s'arrêtera pour la Fête Nationale à Notre-Dame-des-Neiges.

Nos remerciements à Alain Panneton pour l'organisation ainsi qu'à la Société nationale de l'Est du Québec pour la contribution financière des fêtes nationales pour l'ensemble de notre région !

Une collaboration de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges et de Diffusion 3P.



FÊTE DE LA PÊCHE 7 JUIN

Fête de la Pêche
7 juin 2025

150 route 132 Est,
www.acpb.ca Notre-Dame-des-Neiges

VOUS ÊTES INVITÉS À LA FÊTE DE
LA PÊCHE LE SAMEDI 7 JUIN

150 ROUTE 132 EST

NOTRE-DAME-DES-NEIGES

URABANISME

Une piscine, ça vient avec des responsabilités!

La sécurité autour des piscines résidentielles est essentielle pour prévenir les risques de noyade, notamment chez les jeunes enfants.

Nous vous rappelons que toutes les piscines installées avant le 1^{er} novembre 2010, qui bénéficiaient auparavant d'une exemption, doivent être mises aux normes avant le 30 septembre 2025.



À compter de cette date TOUTES les piscines résidentielles doivent répondre aux normes du [Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles](#). Ne tardez pas ! Assurez-vous que votre piscine respecte les règles en vigueur : clôture adéquate, portière sécurisée et accès contrôlé.

Pour plus de renseignements, visitez le <https://www.notredamedesneiges.qc.ca/urbanisme-a-propos-de-l-installation-des-piscines/>

Nourrir les cerfs de Virginie : une pratique désormais interdite

Face à l'augmentation des collisions impliquant des animaux sauvages sur le réseau routier municipal, une mesure importante a été mise en place pour renforcer la sécurité des usagers. Les données recueillies indiquent que le nourrissage des cerfs contribue à leur présence accrue à proximité des routes, augmentant ainsi les risques d'accidents.

Afin d'assurer la sécurité publique et de protéger la faune, de nouvelles normes réglementaires interdisent désormais toute forme de nourrissage ou d'attraction des animaux sauvages dans les limites municipales. Il sera également interdit de posséder ou d'installer sur sa propriété des dispositifs destinés à les attirer ou les alimenter.

Cependant, certaines exceptions seront prévues afin de tenir compte de situations particulières.

La meilleure manière de préserver ces animaux est de respecter leur mode de vie naturel. En évitant de les nourrir, nous contribuons à leur bien-être tout en limitant les dangers liés à leur présence près des routes.

Ensemble, adoptons des comportements responsables pour protéger la faune et assurer la sécurité de tous !

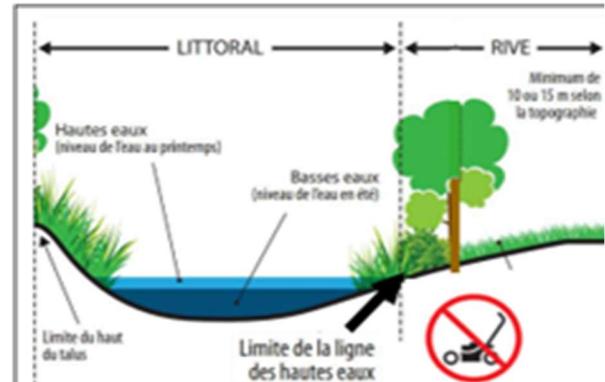


TONTE GAZON, EN BORD DU FLEUVE

La tonte de la végétation est INTERDITE dans les 10 premiers mètres de la rive.



Tout contrevenant s'expose à une amende d'un montant minimal de 200 \$.



Règlement 496 - Certains exceptions s'appliquent, consultez le règlement 496 pour connaître les détails.

BABY WIPES, MÉGOTS, TAMPONS, COUPES MENSTUELLES, C'EST NON !

Sensibilisation

Nous vous rappelons que certains objets ne doivent pas être évacués dans les toilettes. Les coupes menstruelles (*diva cup*), les tampons, les serviettes hygiéniques, les lingettes désinfectantes (*baby wipes*) et les mégots ne doivent pas être « flushés », mais bien jetés à la poubelle.

Ces objets entrent en contact avec les équipements municipaux et peuvent occasionner des bris. Soulignons également que de jeter ces objets dans la toilette, c'est aussi faire un rejet partiel dans l'environnement, car bien qu'ils soient interceptés par le système de traitement des eaux usées, ces plastiques et matières non-biodégradables se retrouvent dans l'écosystème.

Merci de votre collaboration !

CONSULTATION CITOYENNE : PLAN DÉVELOPPEMENT 2025-2027

La Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges vous invite à la consultation citoyenne pour le plan de développement 2025-2027 ce **mercredi 4 juin au centre communautaire de Notre-Dame-des-Neiges, de 19h00 à 21h00**. Pour plus d'informations, rendez-vous au www.mrcdesbasques.com



FÊTE DU VOISINAGE STE-RITA 31 MAI



Municipalité de Notre-Dame-Des-Neiges Numéro 02 – JUIN 2025

HEURES D'OUVERTURE

Services administratifs :

Lundi au jeudi : 8h30 à 12h & 13h à 16h

Vendredi : 8h30 à 12h par telephone seulement, après-midi le bureau administratif est fermé
site Web : <https://www.notredamedesneiges.qc.ca/>

Numéro général de la municipalité

418-851-3009

Numéro des travaux publics

418-851-6622



Abonnez-vous à notre service « avis et alerte »

<https://www.notredamedesneiges.qc.ca/inscriptionauxavis/>

4, rue St-Jean-Baptiste, Notre-Dame-des-Neiges (Québec) G0L 2E0

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK



<https://www.facebook.com/notredamedesneigesofficielle/>

